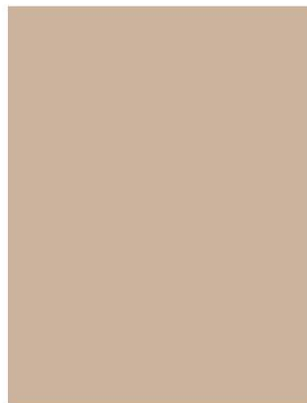


Code d'article 230.78**Description** PAPIER INGRAISSABLES FAST FOOD**Catalogue** HOS 96, PAG 11**Date de modification** 08/01/2025 14:18:23**Spécifications du produit**

Unité de mesure MILLE
Dimensions 28x34 CM
Matériel PARCH.INGRAISSABLE
Couleur NATUREL
Grammage 34 G/M2
Poids net d'une unité (g) 3,30

**Codes**

Intrastat 48062000
ITF14 18420499230785
EAN13 8420499230788

Codification par la décision 97/129/CE PAP 22

Colisage

Paquet Unités / paquet 1.000
Dimensions paquet (cm) 28,50 x 34,00 x 3,50
Poids paquet (kg) 3,38
Volume paquet (m³) 0,0033915
Codification par la décision 97/129/CE I DPF 4
Signage Triman et Info-Tri



Carton Unités / carton 4.000
Paquets /carton 4
Dimensions carton (cm) 30,00 x 35,00 x 20,00
Poids carton (kg) 13,50
Volume carton (m³) 0,0210000
Codification par la décision 97/129/CE PAP 20
Signage Triman et Info-Tri



Palette Cartons / couche 6
Cartons / palette 30
Conditionnement (U base x couches) 6 x 5
Poids (kg) 429,00
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Biodégradable -18°C/+80°C Résist. graisses Cash & Carry

**Certificats**



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. Les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Produit absent de PFOS - PFOA.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Compatibilités

510.50 DISTRIBUTEUR EMBALLAGES 2 ÉTAGES

Paquet image

